

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 9 mars 2021, à 20h00, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Louise Arpin
Mélanie Ménard

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Martin Nichols
Rosaire Phaneuf
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

**2- COVID-19 – SÉANCE TENUE À HUIS CLOS
RÉSOLUTION NUMÉRO 41-03-21**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 12 mars 2021;

Considérant l'annonce du premier ministre, qu'à compter du 16 octobre, la Montérégie passait au palier d'alerte rouge;

Considérant que le conseil du 9 mars 2021 doit être tenu à huis clos et qu'aucun citoyen ne sera admis dans la salle du conseil ;

Considérant qu'un avis a été affiché pour informer la population de la tenue du conseil à huis clos et que pour toutes questions que vous désirez adresser aux élus, vous devez nous le faire parvenir par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@municipalitelapresentation.qc.ca;

Il est proposé Georges-Etienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et qu'un enregistrement audio soit mis sur le site internet de la Municipalité dès que possible après la séance.

**3- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 42-03-21**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. COVID-19 – Séance tenue à huis clos
3. Acceptation de l'ordre du jour

4. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
 - Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant pour l'agrandissement du bâtiment principal sis au 725 rue Gagnon;
 - Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant pour l'agrandissement du bâtiment principal sis au 425 Route 137;
 - Projet de règlement numéro 265-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de régulariser la présence du garage municipal dans la zone CH-103;
5. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021
6. Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2021
7. Acceptation des comptes
8. Période de questions
9. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
10. Loisirs – Information des représentants du CCL
11. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement numéro 267-21 modifiant le règlement numéro 264-21 concernant le taux des taxes et des différents tarifs pour l'exercice financier 2021
12. Intimidation envers les élus et élus municipaux et dégradation du climat politique dans de nombreuses municipalités – Adoption d'une déclaration d'engagement
13. Embauchage d'une secrétaire-trésorière adjointe en remplacement d'un congé de maladie
14. Embauchage d'un employé de voirie – Appel de candidatures – Autorisation d'affichage de l'offre d'emploi
15. Bureau de poste La Présentation – Modification de la résolution numéro 12-01-21
16. Modification d'une servitude de passage existante sur la rue S.-Côté – Autorisation de signature
17. Réparation de terrassement suite à des travaux d'excavation – Mandat à Hydro-Ensemencement Maska
18. Travaux de réfection du rang des Petits Étangs – Autorisation d'aller en appel d'offres sur le site électronique d'appel d'offres SEAO
19. Demande de dérogation mineure lot 3 405 642, situé au 725 rue Gagnon – Marge de recul avant – Décision suite aux recommandations du CCU
20. Demande de dérogation mineure lot 4 712 908, situé au 457 Route 137 – Marge de recul avant – Décision suite aux recommandations du CCU
21. Adoption du second projet de règlement numéro 265-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de régulariser la présence du garage municipal dans la zone CH-103;
22. Avis de motion – Adoption du premier projet de règlement numéro 266-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'usage P-150 voirie, dans la zone A-303
23. CPTAQ – Remplacement de la résolution numéro 14-01-21 – Appui à la demande d'autorisation de Monsieur Denis Bouchard et Madame Simone Bouchard – Lot 3 698 517, rang des Bas Étangs
24. CPTAQ – Demande d'autorisation de la Municipalité de La Présentation – Utilisation à des fins autres qu'agricoles du lot 3 408 138, 791 rang des Bas Étangs
25. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – Inscription de l'inspectrice en bâtiment au congrès annuel 2021
26. Autorisation de circuler sur nos routes – Fondation Mira – Parcours cyclables
27. Fête nationale du Québec – Demande d'assistance financière
28. Fonds de développement rural – Projet de construction d'un vélo parc de style « Pumptrack »
29. Contrat d'entretien du système de réfrigération, de climatisation et de ventilation au gymnase/centre communautaire – Mandat à Leprohon Inc.
30. Divers
31. Dépôt de la correspondance
32. Levée de l'assemblée

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :

Conformément aux avis publics du 19 février 2021, les informations sont données relativement aux trois dossiers suivants :

- Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant pour l'agrandissement du bâtiment principal sis au 725 rue Gagnon;
- Demande de dérogation mineure relative à la marge de recul avant pour l'agrandissement du bâtiment principal sis au 425 Route 137;
- Projet de règlement numéro 265-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de régulariser la présence du garage municipal dans la zone CH-103;

**5- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO 43-03-21**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard-
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2021, tel que rédigé.

**6- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO 44-03-21**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2021, tel que rédigé.

**7- ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 45-03-21**

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2100102	D	R. Bazinet & Fils ltée	Essence janvier 2021	863,70 \$
C2100103	I	La Capitale Assureur	Assurance collective janvier	3 729,58 \$
C2100103	I	La Capitale Assureur	Assurance collective février	3 729,58 \$
C2100104	R	Transport Philippe Desgranges Inc.	Déneigement routes 3/6	44 092,91 \$
C2100105	R	Gauthier Josée	Hon prof pour comptabilité	452,71 \$
C2100106	R	M.R.C. Des Maskoutains	Équilibrage rôle 2021/2023	11 357,00 \$
C2100107	R	Cournoyer Stéphane	Entretien patinoire vers 2/3	3 300,00 \$
C2100108	I	Télébec	Télécopieur du 10-02 au 09-03	183,68 \$
C2100109	I	Konica Minolta	Copies janvier 2021	69,98 \$
C2100110	R	Fabrique La Présentation	Aide financière 2021	7 000,00 \$
C2100111	I	Konica Minolta	Location photocopieur mars	155,64 \$
C2100112	I	Groupe Maskatel Lp	Internet pavillon 2-02/01-03	63,18 \$
C2100113	R	Les Industries Permo Inc.	30 % dôme sel hp600 50x55-11	16 023,84 \$
C2100114	R	Les Industries Permo Inc.	30 % dôme sel hp600-sgg 50x70	15 623,38 \$
L2100008	I	Hydro-Québec	Usine épuration 26-11/27-01	1 566,41 \$
L2100009	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS provincial janvier	13 105,85 \$
L2100010	I	Agence des Douanes et du Revenu	DAS fédéral janvier	4 859,13 \$
L2100011	I	Retraite Québec	RREM élus janvier	617,40 \$
L2100012	I	Desjardins Sécurité Financière	REER employés janvier	1 864,85 \$
L2100013	I	Bell Mobilité inc.	Cell voirie janvier et février	216,00 \$
L2100014	I	Hydro-Québec	Éclairage public janvier 2021	1 104,31 \$

L2100015	D	Services De Cartes Desjardins	Timbres/ consul registre fonc	241,30 \$
L2100016	I	Hydro-Québec	Centre Synagri-21/01-20/02	2 647,44 \$
L2100016	I	Hydro-Québec	Terrain soccer-23/01-19/02	20,06 \$
L2100016	I	Hydro-Québec	Garage 15/12/20-15/02/21	730,61 \$
L2100016	I	Hydro-Québec	Piste cyclable-15/12/20-15/2	80,59 \$
L2100016	I	Hydro-Québec	Piste Cyclable-16/12/20-16/02	14,90 \$
L2100016	I	Hydro-Québec	Loisirs-12/12/20-12/02/21	251,43 \$
L2100016	I	Hydro-Québec	Rue Lépine-12/12/20-15/02/21	35,42 \$
L2100016	I	Hydro-Québec	Pavillon Loisirs-12/12-12/02	1 431,34 \$
L2100016	I	Hydro-Québec	Deck Hockey-12/12/20-12/02	54,72 \$

135 486,94 \$

SALAIRES VERSÉS EN FÉVRIER 2021 : 30 746,91 \$

I : INCOMPRESSIBLE

D: DÉLÉGATION

R : RÉOLUTION

COMPTES À PAYER

M.R.C. des Maskoutains	Honoraire services juridique règ 17-	25,30 \$
Fonds d'information sur le territoire	Mutation janvier	25,00 \$
Fonds d'information sur le territoire	Consultation index et plan - Février	4,00 \$
Entreprises B.J.B. Inc	Lampadaires, poste pompage	827,01 \$
R. Bazinet & Fils Itée	Essence février	1 192,83 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	Formation Sabrina-Règ Q-2,R.22	231,10 \$
Rona inc.	Quincaillerie - Station Michon	79,26 \$
Société de l'Assurance Automobile du Québec	Immatriculation véhicules	2 127,37 \$
Carrières de St-Dominique Itée	Abrasif	326,10 \$
Carrières de St-Dominique Itée	Pierre/abrasif	314,42 \$
Carrières de St-Dominique Itée	Pierre/abrasif	411,98 \$
Carrières de St-Dominique Itée	Abrasif	286,28 \$
Carrières de St-Dominique Itée	Abrasif	310,42 \$
Praxair	Location 3 réservoirs-garage	411,50 \$
Eurofins Environex	Analyses d'eau potable	278,52 \$
Eurofins Environex	Analyses eaux usées	133,37 \$
Eurofins Environex	Analyse eaux usées	76,46 \$
Éditions Juridiques FD inc.	Renouv. MAJ 01/03/21 -01/03/22	86,10 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Frais adhésion cours muni.2021	732,11 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Entente Service incendie vers.1/2	145 361,50 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Prime assurance - resp. civile 2021	3 270,00 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale 1/10-31/12/2020	1 031,33 \$
Petite Caisse	Dépenses au 26 février 2021	277,35 \$
Buropro Citation	Cadeaux élèves persévérance scolaire	158,10 \$
Buropro Citation	Clé USB, piles 9V	42,03 \$
Buropro Citation	Papeterie de bureau	303,33 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques - Février	1 975,44 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables - Février	7 873,90 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques - Février	9 561,11 \$
Produits Beta Petrochemie	Produits ménagers	314,21 \$
Energies Sonic inc.	Propane centre Synagri	1 665,89 \$
CDTEC Calibration Inc.	Détecteurs portables 4 gaz	385,17 \$

Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	Eaux usées-février	1 462,25 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	Eaux potable-janvier	391,38 \$
Aquatech Société de gestion de l'eau inc.	Eaux usées-Janvier	1 462,25 \$
Clairon Régional de Saint-Hyacinthe	Offre emploi - sec.-trésorière adjointe	350,67 \$
Clairon Régional de Saint-Hyacinthe	Offre emploi sec.-trésorière adjointe	350,67 \$
La Capitale Assureur	Assurance collective mars	3 671,79 \$
Sel Warwick inc.	Sel à glace	3 391,60 \$
Sel Warwick inc.	Sel à glace	3 487,88 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Déneigement Bureau municipal 2/3	2 662,58 \$
Excavation Luc Beauregard inc.	Déneigement Synagri-2/3	6 758,10 \$
Pomplex Inc.	Régulateur niveau eaux usées	1 630,85 \$
Compteurs D'eau du Québec	Compteur d'eau, adaptateurs	1 788,44 \$
Transport Philippe Desgranges Inc.	Déneigement routes 4/6	44 092,91 \$
Martech Inc.	Panneaux signalisation	78,18 \$
Martech Inc.	Panneaux signalisation	86,64 \$
Postes Canada	Distribution journal février	249,89 \$
JLD-Laguë	Couteaux sur pelle à neige	640,37 \$
Impressions KLM	Journal Municipal -février	1 500,43 \$
Groupe Maska Inc.	Huile pompes aux étangs	48,15 \$
Groupe Maska Inc.	Courroie compresseur Michon	12,75 \$
Acklands - Grainger Inc.	Certification-Ligne de vie	392,33 \$
Boulianne Charpentier Architectes	Dossier préL.-garage municipal	6 174,16 \$
Parcours Formation	Formation-Josiane-Office 365	99,16 \$
Mutuelle des Municipalités du Québec	Modification : Ajout Halte-Vélo	206,00 \$
L'Oeil Régional	Offre emploi - sec-trésorière adjointe	341,48 \$
L'Oeil Régional	Offre emploi - sec.-trésorière adjointe	341,48 \$
Solutions Nexarts Inc.	Logiciel inscriptions loisirs	1 034,78 \$
Bérard Yves	Vêtement de travail	231,20 \$
Tania Slobodian	Plan aménagement - projet Halte-Vélo	114,98 \$
GLS	Frais de transport	24,65 \$
Gauthier Josée	Production T4-RL1 2020	431,16 \$
Outillages MIGMARO	Filets baseball-Loisirs	503,02 \$
Zone Loisir Montérégie	Adhésion 01/04/21 au 31/03/22	75,00 \$
Maxime David, notaire	Servitude-267 rue Charles-A.-Gauthier	843,44 \$
Valérie Avard	Remb. cellulaire -juillet à janv.2021	140,00 \$
Accès Info enr.	Service à distance-Josiane	41,39 \$
Accès Info enr.	Accès à distance Karine 5/01-4/02	11,50 \$
Accès Info enr.	Accès distance Karine-5/1-4/2/	11,50 \$
Accès Info enr.	Service à distance Josiane	41,39 \$
Accès Info enr.	Caméra salle conférence	387,46 \$
Accès Info enr.	Service distance-Sabrina-problème	41,39 \$
Accès Info enr.	Accès à distance/mensuel	34,49 \$
		265 738,23 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN FÉVRIER 2020

Taxes et droits de mutations	371 286,21 \$
Permis émis	1 685,00 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	7 608,15 \$
Publicité journal municipal	525,00 \$
Vente d'eau potable-Ville St-Hyacinthe	4 505,75 \$
Taxes pour fins de parc	3 062,72 \$

Subvention -gymnase et centre communautaire 15 000,00 \$

TOTAL - DÉPÔTS **403 672,83 \$**

Dépôts directs

Intérêts banque 235,00 \$

Loyer Caisse populaire-février 2021 365,25 \$

Publicité Caisse populaire 120,00 \$

Remboursement TPS décembre 2020 32 003,73 \$

Dépôt gouv Qc(avec remb TPS déc 2020) 476,69 \$

RIAM-Remboursement TPS/TVQ de novembre et décembre 2020 2 621,36 \$

TOTAL - DÉPÔTS DIRECTS **35 822,03 \$**

GRAND TOTAL **439 494,86 \$**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en février 2021 pour un montant total de 135 486,94 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en février 2021, au montant total de 30 746,91 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mars 2021, au montant total de 265 738,23 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de février 2021, au montant de 439 494,86 \$.

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

La directrice générale n'a reçu aucune question de la part des citoyens suite à l'avis public.

9- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la conseillère Louise Arpin, déléguée à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de février 2021.

- Présentation du rapport financier au 31-12-2020
- Publicité concernant les masques jetables. Aucun masque jetable ne doit être jeté dans le recyclage, tous les masques jetables doivent être jetés dans les ordures.

10- LOISIRS – INFORMATION DU REPRÉSENTANT DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- La période d'inscriptions pour le soccer est en cours;
- Préparation du dossier d'appel d'offres pour le projet Pumptrack.

11- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 264-21 CONCERNANT LE TAUX DES TAXES ET DES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Avis de motion est donné, par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet que le conseil adoptera, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement numéro 267-21 concernant le taux des taxes et des différents tarifs pour l'exercice financier 2021.

L'objet de ce règlement consiste à régulariser différents taux qui ont été adoptés dans le règlement numéro 264-21.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**12- INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUES ET ÉLUS MUNICIPAUX ET DÉGRADATION DU CLIMAT POLITIQUE DANS DE NOMBREUSES MUNICIPALITÉS – ADOPTION D'UNE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 46-03-21**

Considérant qu'en prévision du scrutin municipal de novembre prochain, cette campagne souhaite encourager un plus grand nombre de personnes à se présenter en politique et à s'investir dans la sphère publique;

Considérant que la FQM appuie cette campagne lancée par l'UMQ qui a pour objectif de valoriser collectivement notre démocratie, de mettre de l'avant la civilité et de reconnaître la valeur du travail réalisé chaque jour par plus de 7 000 élus(es) dans toutes les régions du Québec;

Considérant que la démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées et qu'elle est possible tant que les gens se respectent;

Considérant que cela passe évidemment par la valorisation de la démocratie municipale et la consolidation du lien de confiance qui unit les citoyennes et les citoyens à leurs institutions démocratiques;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter la déclaration d'engagement, initiative de l'Union des Municipalités du Québec qui s'intitule « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

**13- EMBAUCHAGE D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE EN REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MALADIE
RÉSOLUTION NUMÉRO 47-03-21**

Considérant que la secrétaire-trésorière adjointe est en congé de maladie depuis le mois d'août dernier et qu'elle ne sera pas de retour à son poste dans un court laps de temps;

Considérant que nous devons trouver un remplaçant et qu'un appel de candidatures a été affiché à différents endroits;

Considérant les curriculum vitae reçus;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De nommer Madame France Beauregard, à titre de secrétaire-trésorière adjointe, en remplacement de Madame Guylaine Giguère pour un congé de maladie indéterminé;

D'approuver les conditions salariales de Madame France Beauregard pour la période du congé de remplacement.

**14- EMBAUCHAGE D'UN EMPLOYÉ DE VOIRIE – APPEL DE CANDIDATURE – AUTORISATION D'AFFICHAGE DE L'OFFRE D'EMPLOI
RÉSOLUTION NUMÉRO 48-03-21**

Considérant que plusieurs tâches ne seront plus données à forfait à des entrepreneurs externes;

Considérant que pour effectuer ces travaux, il devient nécessaire de procéder à l'embauche d'un employé de voirie pour un poste permanent à temps plein;

Considérant que des sommes ont été prévues au budget 2021 de la Municipalité à cet effet;

Il est proposé par Martin Nichols
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à entamer les procédures d'appel de candidatures pour le poste d'employé de voirie, tel que mentionné dans l'affichage déposé (parution dans les journaux et sur Internet et sélection des candidats pour les entrevues).

De mandater les membres du Comité administration et personnels, Monsieur Rosaire Phaneuf, Madame Louise Arpin et Monsieur Claude Roger, maire, ainsi que Madame Josiane Marchand, directrice générale et Monsieur Yves Bérard, Responsable des travaux publics à procéder aux entrevues d'embauche pour le poste d'employé de voirie.

**15- BUREAU DE POSTE LA PRÉSENTATION – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 12-01-21
RÉSOLUTION NUMÉRO 49-03-21**

Considérant la résolution numéro 12-01-21 adoptée le 19 janvier 2021 concernant la location d'un local dans le même immeuble que l'hôtel de Ville de La Présentation pour le futur aménagement du Bureau de Poste La Présentation;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

Que le montant du loyer soit de 375\$ mensuellement au lieu d'annuellement, comme mentionné dans la résolution 12-01-21;

D'approuver l'entente, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2021, selon les modalités stipulées dans le document à intervenir entre la Municipalité de La Présentation et la responsable du Bureau de Poste La Présentation;

D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger et Josiane Marchand, directrice générale, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

Que la présente résolution abroge la résolution numéro 12-01-21.

**16- MODIFICATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE EXISTANTE SUR LA RUE S-CÔTÉ –
AUTORISATION DE SIGNATURE
RÉSOLUTION NUMÉRO 50-03-21**

Considérant la servitude de passage de 3 mètres, numéro 13 352 096, enregistré le 5 juin 2006, sur les lots 3 877 624 et 3 877 625, en faveur de la Municipalité de La Présentation;

Considérant que cette servitude autorise le passage des infrastructures municipales ainsi que les travaux d'entretien;

Considérant qu'à l'intérieur de cette servitude, une conduite d'égout dessert le lot arrière numéro 6 118 866 appartenant à Dessin Maska Inc.;

Considérant que le lot 3 877 624 appartient à Michel Morin et Sylvie Marcoux et le lot 3 877 625 appartient à Dominic Rodier et Julie Morin et qu'ils demandent à la Municipalité de diminuer la servitude de passage à 2 mètres;

Considérant la proposition de la description technique préparée par François Malo arpenteur géomètre en date du 9 septembre 2020;

Considérant le projet de servitude présentée par Me Richard Hénaut;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser que la servitude de passage pour les infrastructures municipales et les travaux d'entretien passe de 3 mètres à 2 mètres sur les lots 3 877 624 et 3 877 625;

D'autoriser la signature de Monsieur Claude Roger, maire ainsi que Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

Que les frais d'arpenteur géomètre et notaire soient assumés par les demandeurs.

**17- RÉPARATION DE TERRASSEMENT SUITE À DES TRAVAUX D'EXCAVATION – MANDAT À HYDRO-ENSEMENCEMENT MASKA
RÉSOLUTION NUMÉRO 51-03-21**

Considérant que des travaux d'excavation ont été effectués au printemps 2020 sur une partie des terrains de la rue Michon et des terrains sur la rue Gauvin;

Considérant qu'il a lieu de faire des travaux d'ensemencement pour réparer le terrassement arrière des propriétés qui ont été endommagées;

Considérant qu'à l'automne 2020, un représentant de la compagnie Hydro-ensemencement Maska est venu estimer les travaux;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyée par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Hydro-ensemencement Maska pour effectuer la réparation du terrassement sur une partie des terrains sur la rue Michon et les terrains sur la rue Gauvin pour un coût estimé à 3 500\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**18- TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG DES PETITS ÉTANGS – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES SEAO
RÉSOLUTION NUMÉRO 52-03-21**

Considérant qu'en 2021, il est prévu de faire la réfection du rang des Petits Étangs et qu'une partie de ses travaux soit fait conjointement avec la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant le devis présenté aux élus lors de la séance du 9 mars 2021;

Considérant que la publication de l'appel d'offres sera faite sur le site électronique SEAO;

Considérant le Règlement de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le devis présenté aux élus par la directrice générale pour les travaux de réfection du rang des Petits Étangs;

D'autoriser Charles Damian, ingénieur à la MRC des Maskoutains, à publier les documents d'appel d'offres sur le site électronique SEAO.

D'envoyer une copie de la présente résolution à la Ville de Saint-Hyacinthe.

**19- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 3 405 642, SITUÉ AU 725 RUE GAGNON – MARGE DE REcul AVANT – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 53-03-21**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal par monsieur Jonathan Wilson, concernant l'agrandissement de la résidence sise au 725, rue Gagnon;

Considérant que la demande vise à permettre l'agrandissement latéral du bâtiment principal, empiétant dans les marges de recul avant;

Considérant que le règlement d'urbanisme numéro 06-81 présentement en vigueur prescrit une marge de recul avant minimale de 9 mètres (zone H-106) ;

Considérant que l'agrandissement projeté empièterait d'au plus 1 mètre dans la marge de recul avant;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que la dérogation ne portera pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Considérant la lettre d'appui déposé par Monsieur Bernard Longpré, voisin de la propriété;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement du bâtiment principal sis au 725, rue Gagnon avec un empiètement d'au plus 1 mètre dans la marge de recul avant;

**20- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 4 712 908, SITUÉ AU 457 ROUTE 137 – MARGE DE REcul AVANT – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 54-03-21**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal par monsieur Kevin Benoit, concernant l'agrandissement de la résidence sise au 457, Route 137;

Considérant que la demande vise à permettre l'agrandissement latéral du bâtiment principal, empiétant dans les marges de recul avant et latérale;

Considérant que le règlement d'urbanisme numéro 06-81 présentement en vigueur prescrit une marge de recul avant minimale de 10 mètres et latérale de 2 mètres pour ce secteur (zone CH-103) ;

Considérant que l'article 12.5 précise que dans les zones situées dans le périmètre urbain, lorsque les bâtiments principaux voisins sont implantés avec une marge de recul avant supérieur à la marge de recul minimale prescrite à la grille, la marge de recul avant minimale qui doit s'appliquer pour un nouveau bâtiment principal est la ligne qui unit les coins les plus rapprochés de la rue des bâtiments déjà construits;

Considérant que l'agrandissement projeté empièterait d'au plus 0,5 mètre dans la marge de recul latérale et d'au plus 1 mètre dans la marge de recul avant établie par la ligne qui unit les coins les plus rapprochés de la rue des bâtiments déjà construits;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que la dérogation ne portera pas préjudice à la jouissance des droits de propriété des résidences voisines;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement du bâtiment principal sis au 457, Route 137 avec un empiètement d'au plus 0,5 mètre dans la marge de recul latérale et d'au plus 1 mètre dans la marge de recul avant établie par la ligne qui unit les coins les plus rapprochés de la rue des bâtiments déjà construits.

**21- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE RÉGULARISER LA PRÉSENCE DU GARAGE MUNICIPAL DANS LA ZONE CH-103;
RÉSOLUTION NUMÉRO 55-03-21**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que la Municipalité souhaite régulariser la présence du garage municipal dans la zone CH-103;

Attendu que le premier et le second projet de règlement sont disponibles sur le site internet de la Municipalité La Présentation (www.municipalitelapresentation.qc.ca) pour consultation ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une consultation publique écrite entre le 19 février et le 5 mars 2021 ;

Attendu qu'aucun commentaire et avis écrit sur le premier projet n'a été déposé au bureau municipal ;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 265-21 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de régulariser la présence du garage municipal dans la zone CH-103 »;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

22- AVIS DE MOTION – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER L'USAGE P-150 VOIRIE, DANS LA ZONE A-303

L'avis de motion est donné par le conseiller Martin Nichols, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors de la prochaine séance ordinaire, le premier projet de règlement numéro 266-21 intitulé « Règlement numéro 266-21 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser l'usage P-150 voirie, dans la zone A-303 »

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'usage P-150 Voirie dans la zone A-303.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**23- CPTAQ – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 14-01-21 – APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MONSIEUR DENIS BOUCHARD ET MADAME SIMONE BOUCHARD – LOT 3 698 517, RANG DES BAS ÉTANGS
RÉSOLUTION NUMÉRO 56-03-21**

Considérant que Monsieur Denis Bouchard et Madame Simone Bouchard souhaitent modifier la demande d'autorisation déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

Considérant que Monsieur Denis Bouchard et Madame Simone Bouchard demandent l'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation non agricole d'une superficie de 20 mètres carrés du lot 3 698 517, soit pour la construction d'un abri forestier ainsi qu'une superficie de 76,72 mètres carrés pour le chemin d'accès ;

Considérant que les demandeurs sont également propriétaires des lots 3 698 514 et 3 698 516 ;

Considérant que la superficie totale des lots 3 698 514, 3 698 516 et 3 698 517 est de 8,135 hectares ;

Considérant que l'accès à la propriété se fait à partir d'un chemin privé traversant les lots 3 882 482 3 698 519, 3 698 503, 3 698 485, 3 698 524, 3 698 478, 3 698 504, 3 698 505, 3 698 514 (appartenant aux demandeurs) et 3 698 480 ;

Considérant que l'article 1 du règlement **P-41.1, r. 2** (*Règlement sur les déclarations requises en vertu de la Loi, l'implantation de bâtiments sommaires et de panneaux publicitaires, l'agrandissement d'emplacements résidentiels et le démembrement de propriétés qui peuvent être effectués sans autorisation*) précise qu'un abri sommaire (forestier) de maximum 20 mètres carrés peuvent être implanté sans l'autorisation de la CPTAQ sur un ensemble de lots boisés totalisant plus de 10 hectares ;

Considérant que le bâtiment projeté de 20 mètres carrés est un bâtiment accessoire à l'usage forestier exercé sur le lot 3 698 516 ;

Considérant que l'article 14.1 du règlement d'urbanisme permet l'implantation d'un bâtiment accessoire à une activité agricole forestière malgré l'absence d'un bâtiment principal ;

Considérant que la demande n'implique pas de vendre, de donner ou d'échanger des parties de l'emplacement visé ;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants ;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par Monsieur Denis Bouchard et Madame Simone Bouchard visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour la construction d'un abri forestier de 20 mètres carrés ainsi que son chemin d'accès d'une superficie de 76,72 mètres carrés sur le lot 3 698 517, rang des Bas-Étangs.

**24- CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION – UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLES DU LOT 3 408 138, 791 RANG DES BAS ÉTANGS
RÉSOLUTION NUMÉRO 57-03-21**

Considérant que la Municipalité La Présentation doit demander l'autorisation à la CPTAQ pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 3 408 138, soit pour la construction de 2 dômes d'entrepôts ;

Considérant que le lot 3 408 138 est actuellement utilisé à des fins municipales, soit comme site de traitement des eaux usées ;

Considérant la décision 205879 qui autorise déjà une utilisation autre que l'agriculture, soit pour l'implantation d'un site d'épuration des eaux et un chemin d'accès;

Considérant qu'il n'existe pas ailleurs sur le territoire de la Municipalité un endroit plus propice pour ce projet;

Considérant que la demande n'implique pas de vendre, de donner ou d'échanger des parties de l'emplacement visé ;

Considérant que le potentiel agricole du lot 3 408 138 est nul;

Considérant que le projet n'affectera pas négativement les usages agricoles avoisinants et que l'homogénéité du milieu agricole ne sera pas affectée par le projet puisque le site est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture ;

Considérant que la Municipalité est en processus de modification réglementaire pour autoriser l'usage voirie dans la zone A-303 incluant le lot 3 408 138;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ visant l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour la construction de 2 dômes d'entrepôt sur le lot 3 408 138.

**25- CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT AU CONGRÈS ANNUEL 2021
RÉSOLUTION NUMÉRO 58-03-21**

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) tiendra son congrès annuel virtuel, du 19 au 23 avril 2021, et que l'inspectrice en bâtiment est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Sabrina Bayard au congrès annuel virtuel de la COMBEQ du 19 au 23 avril 2021 inclusivement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 200\$ plus les taxes.

**26- AUTORISATION DE CIRCULER SUR NOS ROUTES – FONDATION MIRA – PARCOURS CYCLABLES
RÉSOLUTION NUMÉRO 59-03-21**

Considérant que « la Fondation Mira » organise un évènement cycliste dont les trajets prévoient de traverser la Municipalité et d'ainsi circuler sur les routes de La Présentation, le 13 août 2021;

Considérant que « La Fondation Mira » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au ministère des Transports (MTQ) relativement à cette activité étant donné que le parcours emprunte des routes sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les cyclistes qui participeront à la randonnée cycliste organisée par « La Fondation Mira » de circuler sur les routes de la Municipalité, le 13 août 2021, selon l'itinéraire fourni par les organisateurs;

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ à cet effet s'il y a des routes visées par cette activité qui est sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

**27- FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 60-03-21**

Considérant que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2021 permet de faire une demande de subvention pour l'organisation de la Fête nationale à La Présentation;

Considérant que la Municipalité a déjà élaboré une programmation pour cette occasion;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité

D'adresser une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;

D'approuver les documents de demande d'assistance financière pour 2021, tel que présentés;

D'autoriser Josiane Marchand, directrice générale, à signer les formulaires requis, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**28- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN VÉLO PARC DE STYLE « PUMPTRACK »
RÉSOLUTION NUMÉRO 61-03-21**

Considérant la demande d'aide financière adressée à la MRC des Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Fonds de développement rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à aménager un vélo parc de style Pumptrack pour faire de la planche à roulettes, du vélo, de la trottinette ou autres;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention comme indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Louise Arpin
Appuyé par Martin Nichols
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis à la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural, ainsi que la participation financière de la Municipalité comme indiqué dans les formulaires transmis;

Que le maire, Monsieur Claude Roger ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural.

29- CONTRAT D'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION, DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION AU GYMNASÉ/CENTRE COMMUNAUTAIRE – MANDAT À LEPROHON INC. RÉOLUTION NUMÉRO 62-03-21

Considérant qu'il est recommandé de faire l'entretien de notre système de réfrigération, de climatisation et de ventilation;

Considérant la soumission reçue, de la compagnie Leprohon;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Leprohon inc. pour effectuer l'entretien de notre système de réfrigération, de climatisation et de ventilation, selon les modalités inscrites à la soumission, au coût de 1 168,00\$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les vérifications auront été faites.

30- DIVERS

Aucun point à ajouter.

31- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 10 février 2021
MRC – Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 15 décembre 2020
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2020
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 15 décembre 2020
MRC – Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 26 janvier 2021
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 février 2021
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 mars 2021
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administration du 27 janvier 2021
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 24 février 2021

**32- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 63-03-21**

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Louise Arpin
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h33.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière